

## COMMISSION ALLOCATION D'ACTIFS

Président de la Commission : Thierry Brunel

La préservation, le maintien, le développement du patrimoine et sa transmission dans de bonnes conditions sont des clés essentielles du maintien de l'harmonie familiale.

L'objectif de cette commission est de contribuer à améliorer la pratique du métier d'allocation d'actifs dans les Family Offices et les Familles, de contribuer à sa compréhension et à sa reconnaissance dans toute l'étendue de son professionnalisme et de sa complexité.

La Commission publiera sous l'égide de l'AFFO, un livre blanc décrivant ses recommandations.

L'allocation d'actifs concerne à la fois les actifs financiers cotés, et les autres actifs patrimoniaux non cotés, tels que l'immobilier de rendement et de loisir, le private equity, les objets d'art, et l'utilisation du passif comme levier d'investissement.

Un Family Officer, dans son rôle financier, est avant tout un gestionnaire des risques de son client : s'il n'est pas systématiquement opposé à la prise de risques, il se doit toutefois de faire en sorte de les prendre en conscience, à bon escient, et à chaque fois avec un bon niveau d'information. C'est d'ailleurs la meilleure défense pour son client contre les escroqueries qui se caractérisent souvent par une grande opacité.

Face à la montée de la dette des états du G20, aux mouvements de grande ampleur des cours sur les marchés financiers, au rééquilibrage des forces entre les grandes zones économiques mondiales, et à une conjoncture de plus en plus incertaine et volatile, le recoupement régulier, méthodique et minutieux d'informations sérieuses, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, est désormais essentiel pour permettre aux familles de prendre les grandes décisions de protection et de développement de leur patrimoine.

L'examen régulier des performances et potentiels de chaque classe d'actifs, de chaque pays et de chaque devise permet une gestion active, plus efficace et absorbant mieux les soubresauts.

La diversification s'impose comme la règle d'or de préservation des richesses.

Il convient également de contribuer au mieux à éviter les effets de bord négatifs créés par les biais comportementaux des grands gérants et des décideurs.

Divers modèles coexistent parmi les Family Offices de l'AFFO, la Commission rendra compte fidèlement de la diversité des modèles.